

1 m. 10.00

AFFAIRE N° 3 - Réindustrialisation dans le cadre des installations à effectuer par la Commune pour le compte des particuliers.

M. BOURNIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Depuis le renouvellement du contrat passé avec la S.I.A.C., la Commune ne lui a plus confié le soin d'effectuer des installations d'entretien de voirie en cas de pluie par le vétérinaire à l'abattoir, en raison de la situation qui existe actuellement pour le voisinage (Bassac Lambert et l'Abattoir des Petits Lézards à la Montagne).

M. le Receveur Percepteur a proposé de faire passer une délibération par le Conseil pour fixer le cadre des installations à effectuer par la Commune pour le compte des particuliers, à savoir : l'entretien de voirie au prix de 2 Fcs par kilomètre pour un genre de travail, ce prix étant celui qui était demandé par la S.I.A.C. pour les installations de voirie à effectuer pour des particuliers.

La S.I.A.C. fixait forfaitairement à 250 kg le poids d'un genre de travail et à 100 kg le poids d'un genre pour lequel le même travail était demandé.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix.

M. REYDELLET. - Je dois ajouter que cette question a déjà été examinée par la Commission du Budget dans sa séance du 24 MARS courant, qui a donné un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
M. Bours 100 6 juin 1967
D. el Taieft
Le Secrétaire Général
Signé: J. Cluchans*